

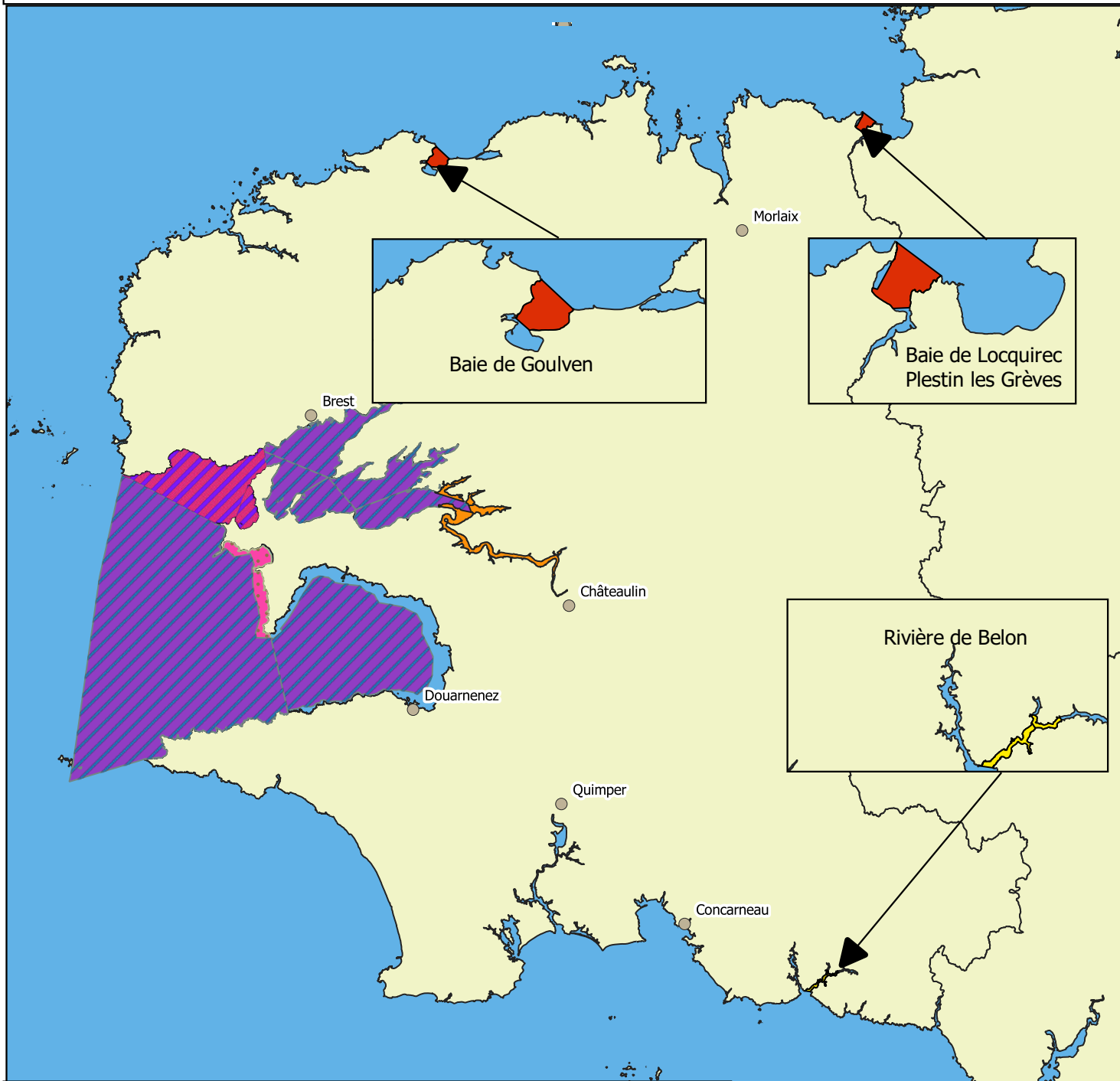


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : [www.finistere.gov.fr](http://www.finistere.gov.fr)  
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site : [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)



## Situation au 4 septembre 2024

### Contaminations phytoplanctoniques

- Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles)
- Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage
- Toxines lipophiles et amnésiantes : fermeture tout coquillage sauf amandes

### Contamination microbiologique

- fermeture pour les coquillages du groupe II (coques, palourdes...)
- fermeture tout coquillage

### Contaminations chimiques

- Pêche et récolte des moules interdite (plomb)

Sources : Ifremer - zones marines / IGN - limites de département